

Objet : Consultations publiques PAFIO 2020 - Abitibi-Témiscamingue **Commentaires, préoccupations et recommandations du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)**

Ce document concerne des commentaires généraux, qui viennent compléter des commentaires émis en ligne directement sur la carte interactive, qui concernaient des lieux géographiques plus spécifiques : zone de conservation du cerf de Virginie pour l'UA 81-51, traverse éventuelle d'un refuge biologique dans l'UA 81-52, protection de l'engoulevent bois-pourri dans la 82-51, zone périphérique du parc national d'Aiguebelle pour l'UA 82-51.

Les UA concernées par ce document : UA 081-51, UA 081-52, UA 082-51, UA 083-51, UA 084-51, UA 084-62, UA 086-51.

1. CHEMINS MULTI-USAGES

Interaction avec les zones de conservation

Lors de la consultation de 2019, le CREAT a soulevé des inquiétudes quant à la fragmentation du territoire et la perte de superficie productive causées par l'implantation de chemins servant aux opérations forestières. Nous sommes conscients que la région bénéficie déjà d'un vaste réseau de chemin multi-usage disponible pour la réalisation des différents travaux d'aménagement forestier et de récolte, et que ce vaste réseau est privilégié avant d'envisager la création de nouveaux chemins. Cependant, est-il envisageable de planifier le moins possible de chemin à proximité des zones sensibles comme des territoires enregistrés dans le registre des aires protégées ? Sinon, contourner un territoire protégé plutôt que de le traverser, via un vieux chemin refermé qu'il vous faudra élargir ou rouvrir très certainement, permettrait également à moyen et long terme de limiter les passages et les activités. L'ouverture et l'accessibilité créées pourraient entraîner un impact négatif sur ces zones d'intérêt écologique.

Classe de chemin

Le CREAT aimerait ramener le commentaire émis en 2019 quant aux suivis qui devraient être fait sur les chemins réellement implanté ou amélioré. Nous sommes conscients de la nécessité de consulter et de divulguer la classe maximale lors du processus de consultation. Est-ce que les coordonnateurs des différentes tables de gestion intégrées des ressources et du territoire (TLGIRT) ont été informés de cette recommandation ? Est-ce qu'une suggestion de méthode de suivi a été élaborée ?

2. PROCESSUS DE CONSULTATION

Carte interactive

Le CREAT note des améliorations dans le type de données rendues disponibles cette année pour les différents utilisateurs. Cependant, pour des organismes tels que nous plus habitués à traiter et à croiser un plus grand nombre de données, le travail d'analyse et d'émission de commentaires constructifs reste encore une tâche difficile à accomplir. Cette tâche nous serait simplifiée si nous pouvions avoir accès à certaines couches de données en format transférables sur nos logiciels de géomatique. Nous pensons notamment à des données comme les structures d'âge, les polygones de travaux commerciaux, non commerciaux, et les chemins en consultation. Serait-il possible d'envisager une forme d'entente de partage de données temporaires, seulement le temps de la consultation publique ? Ou encore la possibilité que vous mettiez un ordinateur de vos bureaux à la délégation régionale accessibles le temps de la consultation pour que nous procédions à un croisement de données et d'analyses ?

Concertation ministérielle

Le CREAT réitère son désir de voir plus de concertation interministérielle pour les planifications, et même si une consultation interministérielle n'est pas envisageable, les autres ministères concernés (MELCC, MERN) devraient être invités et répondre à l'appel. Pourraient-ils être formellement invités pendant le tour de table effectué lors d'une rencontre de TGIRT ou par exemple lors d'une autre rencontre pour présenter les interactions de leurs juridictions avec les planifications forestières ?

En vous remerciant d'avance de votre écoute et des réponses que vous nous ferez parvenir, veuillez agréer, nos salutations les plus distinguées.

Aurore Lucas
Chargée de projets pour le CREAT